

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 10 juillet 2015
(convocation du 3 juillet 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique
M. AOUZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10
M. LAMAISON Serge à M. VERNEJOUL Michel
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50
M. LOTHaire Pierre à Mme BERNARD Maribel
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOVE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Programme local de l'habitat (PLH)
Bilan 2007-2014
Décision - Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le programme local de l'habitat (PLH) de Bordeaux Métropole est en cours de révision au sein du plan local d'urbanisme (PLU) 3.1, dont l'arrêt est à l'ordre du jour du présent Conseil métropolitain. Le document ci-joint présente les dynamiques de l'habitat depuis 2007 afin de mettre à jour le bilan réalisé en 2011 à l'occasion du lancement de la révision du PLH, et préfigure les prochains bilans annuels obligatoires du PLH, suivant les nouvelles orientations.

L'intégration du PLH dans le PLU 3.1, et le dispositif d'observation lié, impulsent une nouvelle approche de suivi des dynamiques de l'habitat :

- en consolidant l'analyse des marchés de l'immobilier et de la construction déjà effective dans les précédents bilans (2005, 2007, 2008 et 2010),
- en développant une approche complémentaire de la diversité des besoins en logements par une connaissance plus fine des évolutions socio-démographiques,
- en analysant les évolutions à différentes échelles : le fonctionnement de la Métropole bordelaise rayonnant au-delà de ses frontières administratives, il paraît nécessaire de replacer le dispositif d'observation de la politique de l'habitat dans son contexte girondin.

Ce rapport a également pour vocation de devenir un état des lieux de référence pour le suivi du prochain PLH. Celui-ci propose en effet, une approche des dynamiques de l'habitat, au regard des nouvelles orientations du PLU 3.1 en matière d'habitat, inscrites notamment dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et dans le programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POA habitat).

Ce bilan est un document de veille sur les territoires pour accompagner le pilotage de la politique de l'habitat. C'est donc un document d'analyse globale et territorialisée qui scrute les composantes des territoires impactés par le PLH. Il axe ses analyses sur les grandes orientations définies dans ce dernier : les populations, les marchés et le parc de logements. Il porte notamment l'attention sur la prise en compte de tous les publics destinés à être logés sur le territoire métropolitain, sur une meilleure qualification et localisation de la production de logements mais aussi sur une meilleure connaissance de l'existant dans une optique de revitalisation de ce parc.

I – Portrait des habitants de l’agglomération

1) Profils démographiques de la Métropole

Malgré sa croissance, le poids démographique de la Métropole dans le département est en baisse depuis 1968 et passe pour la première fois sous le seuil des 50%, ce qui indique un dynamisme actif du reste du département.

Le profil démographique de Bordeaux Métropole évoque une agglomération dynamique et relativement jeune, les personnes âgées y sont moins présentes qu’ailleurs en Gironde et elle est attractive pour les jeunes adultes notamment les étudiants. Mais on constate une fuite des familles sur d’autres territoires moins urbains en Gironde. Ces phénomènes ont même tendance à s’accentuer dans le temps puisque :

- le nombre de 15-29 ans a plus augmenté dans Bordeaux Métropole qu’ailleurs
- le nombre des plus de 60 ans augmente moins vite qu’ailleurs
- le nombre des 30-60 ans y a diminué alors qu’il croissait dans le reste du département
- seul le nombre des moins de 15 ans a légèrement augmenté (+ 0,8 % entre 2006 et 2011) mais bien moins rapidement qu’ailleurs en Gironde (+ 9 %).

La Métropole continue sa spécialisation démographique en concentrant de plus en plus les populations de 15-29 ans (les deux-tiers du département) mais moins les familles et les enfants (45 % de la Gironde).

2) Une Métropole plus étudiantine que familiale

La taille moyenne des ménages de Bordeaux Métropole est de 2,04 personnes, soit une taille plus petite que la moyenne du département (2,34) et celle de la France (2,26). Les communes qui ont les ménages les plus petits en moyenne sont les plus peuplées (Bordeaux, Talence, Mérignac, Le Bouscat). Celles qui ont les ménages les plus grands (en moyenne) se situent en périphérie (presqu’île d’Ambès et ouest de l’agglomération).

La Métropole se caractérise par l’accueil important de personnes seules (20,3%). Concentrées principalement dans le sud de Bordeaux et sur le campus, ces personnes sont sans doute largement représentées par des étudiants installés à proximité des sites d’enseignement et des lignes de transport qui les desservent.

Les familles

Si la Métropole attire les couples particulièrement dans son hyper-centre (grâce à une offre importante de petits logements), on voit se dessiner des logiques d’implantation des ménages différents selon l’évolution des parcours résidentiels et l’évolution de la cellule familiale :

- l’arrivée d’un premier enfant voit ces ménages encore présents au centre mais de moins en moins concentrés et plus dispersés dans le tissu urbain au gré des opportunités résidentielles offertes par des logements un peu plus grands ;
- l’agrandissement de la famille se marque par deux phénomènes : soit un déplacement vers la périphérie qui pousse plus souvent les familles à quitter le territoire métropolitain pour le périurbain et une offre d’espace et de grands logements plus importante ; soit une implantation plus ancienne et pérenne de grandes familles dans les quartiers d’habitat social ;
- enfin, les familles monoparentales, vivant des situations de décrochage des parcours résidentiels classiques, cherchent des solutions de logements dans des quartiers pouvant fournir des logements suffisamment grands et à coûts moindre (quartiers d’habitation à loyer modéré, nouveaux quartiers résidentiels parfois).

Les jeunes

En 2011, 97 400 habitants de Bordeaux Métropole avaient entre 18 et 24 ans, soit 13,4% de la population totale : le territoire est donc particulièrement jeune, et cette caractéristique s'est accrue depuis 2006, car le nombre de jeunes a augmenté plus vite que l'ensemble de la population, preuve de l'attractivité croissante du territoire pour les jeunes.

Ils habitent en majorité :

- dans l'hyper-centre de l'agglomération. Les étudiants sont principalement présents à l'intérieur des boulevards (45% des étudiants y résident) et le long des lignes du tram (particulièrement la ligne B qui dessert le campus) ;
- dans le parc locatif privé (à 71%).

L'offre spécifique destinée aux jeunes publics se caractérise surtout par une offre dédiée aux jeunes en formation (étudiants, apprentis...) et en partie seulement pour les jeunes actifs. Bordeaux capte 27% des logements dédiés aux jeunes en accueillant notamment les autres formes d'hébergement non liées au Comité régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) : les résidences des bailleurs sociaux et les résidences « Habitat Jeunes ».

Les seniors

En 2011, Bordeaux Métropole comptait 111 000 personnes de plus de 65 ans, soit 15,3% de la population. Cette proportion, légèrement inférieure à celle observée sur la Gironde, a augmenté depuis. Toutefois, si le vieillissement de la population est une tendance sociodémographique générale, la croissance de la part des seniors est moins rapide à Bordeaux Métropole qu'ailleurs.

Le poids démographique des seniors sur le territoire métropolitain est variable selon les types de territoires. Ils sont largement sous-représentés :

- dans les grandes communes périphériques telles que Blanquefort ou Parempuyre, Martignas-sur-Jalle et la presqu'îles d'Ambès,
- le secteur du campus,
- le secteur très urbain de l'intra-cours de Bordeaux.

A l'inverse, ils sont largement sur-représentés :

- dans les secteurs périphériques, très résidentiels et plus pavillonnaires tels que Gradignan ou Le Taillan Médoc,
- en secteurs urbains assez anciens et denses tels que Le Bouscat, Caudéran, centre de Mérignac et de Pessac, Lormont et Carbon-Blanc.

La présence de population âgée est également marquée dans les quartiers populaires, qu'ils soient en parc public ou privé, les quartiers résidentiels anciens de faubourgs (avec un habitat moins dense et plus individuel) et dans des secteurs très urbains du centre-ville bordelais (avec un habitat collectif ancien mais plus patrimonial). Les problématiques de vie de ces populations dans ces quartiers vont ainsi se poser autour des différentes questions que sont l'adaptation du parc de logements au vieillissement, les capacités d'évolution d'un parc plus individuel pour ces ménages ou l'accès à des services de proximité dans les secteurs plutôt résidentiels.

Par ailleurs, 75% des seniors indépendants sont propriétaires de leur logement. 66% vivent en maison individuelle.

Enfin, pour les plus dépendants, Bordeaux Métropole compte 120 structures d'hébergement pour personnes âgées et 3,2 établissements pour 1000 personnes de plus de 80 ans : une offre plutôt bien fournie au regard des autres métropoles (notamment Nantes, Lyon et Marseille)

Les publics les plus en difficulté

Les besoins en hébergement des personnes les plus défavorisées relèvent d'une offre spécifique s'inscrivant dans un parcours résidentiel accompagné vers un logement autonome. Ce parcours résidentiel concerne de multiples situations très précaires allant du sans-abris au logement temporaire, de l'hébergement d'urgence à l'hébergement d'insertion. Pour autant, la difficulté de réponse à ces besoins réside essentiellement dans la situation de saturation de l'offre existante (structures d'hébergement, d'insertion, logements adaptés...) limitant ainsi les possibilités de parcours d'insertion et les capacités d'accueil.

La demande

Les demandes d'hébergement d'urgence recensées concernent environ 5 600 ménages, dont les 2/3 concernent des hommes seuls, 12% des femmes seules et 14% des familles.

Les demandes de logement d'insertion recensées concernent 3070 ménages, dont 69% sont des personnes seules, en majorité des hommes, et 25% de familles (avec enfants).

L'offre

L'offre d'hébergement spécifique (d'urgence et d'insertion) est plus importante sur Bordeaux Métropole que sur le reste de la Gironde :

- 18 communes girondines accueillent l'offre hébergement dont 11 dans Bordeaux Métropole,
- le taux de couverture sur Bordeaux Métropole s'élève à 0,72 structure pour 10 000 habitants (0,14 sur la Gironde).

La ville de Bordeaux accueille les ¾ de cette offre (1,6 structure pour 10 000 habitants).

L'offre de logement temporaire, plus diffuse sur l'agglomération, complète le parcours résidentiel vers un logement ordinaire, et s'adresse à des personnes en cours d'insertion ou connaissant des conditions de précarité, des situations de crises provoquant des ruptures de leur parcours. Cette offre se concentre sur les territoires très urbains : 9 logements temporaires sur 10 sont situés sur 6 communes (Bordeaux, Talence, Le Bouscat, Mérignac, Lormont et Pessac). Elle permet d'accueillir 700 personnes, principalement dans de petits logements.

Les gens du voyage

A ce jour, le territoire de Bordeaux Métropole compte huit aires d'accueil (relevant désormais de la compétence métropolitaine) et une aire de grands passages. Pour les communes de Martignas-sur-Jalle et Parempuyre, les prescriptions du schéma départemental sont satisfaites au travers d'équipements localisés en dehors de la Métropole.

Sont actuellement en projet et /ou à l'étude (inscrites au PLU 3. 1) :

- 4 aires d'accueil supplémentaires sur les communes d'Ambarès et Lagrave, Bordeaux, Pessac et Villenave d'Ornon (pour le compte de Gradignan).
- 1 aire de grands passages sur Mérignac.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage prescrit :

- 50 places supplémentaires en 2 ou 3 aires d'accueil qui restent à localiser
- 1 aire de grand passage supplémentaire qui reste également à localiser.

Au-delà, un enjeu majeur est constitué aujourd’hui par l’accompagnement des familles en cours de sédentarisation, pour lesquelles la Métropole recense de nombreux besoins.

II – Le renforcement de l’offre résidentielle

La production de logements neufs

Après un fort repli en 2012, la construction neuve à Bordeaux Métropole est marquée par une bonne reprise à partir de 2013. Le poids de Bordeaux Métropole est même désormais conséquent puisqu’il passe de 30 à 50 % des logements commencés en 2013 en Gironde.

La dynamique de production sur Bordeaux Métropole est positive depuis 2008 (7 183 logements en déclaration d’ouverture de chantier en 2013) et s’approche des nouveaux objectifs du projet métropolitain inscrits dans le PLU 3.1. Cette dynamique est remarquable sur Bordeaux Métropole au regard de la conjoncture nationale qui connaît une baisse de la construction de logements.

La production de logements se répartit différemment en fonction des territoires. Ainsi, Artigues-près-Bordeaux, Eysines ou Le Haillan ont largement renouvelé et enrichi leur parc avec un taux de construction autour des 40 %. On constate également une concentration des logements ouverts dans certains grands secteurs ciblés qui produisent 43% des logements inscrits dans les chantiers ouverts ces cinq dernières années (programme d’aménagement d’ensemble (PAE), zone d’aménagement concertée (ZAC), opération d’intérêt national (OIN), 50 000 logements, divers projets urbains...).

Les communes, avec le soutien de la Métropole, ont fait un effort conséquent pour développer le parc social : ce parc social a connu une croissance de 25 % entre 2001 et 2014, alors que le nombre de résidences principales n’a augmenté que de 19 % sur la même période. Cette évolution a permis d’atteindre, aujourd’hui, un taux de 22 % de logements locatifs sociaux (LLS) sur le territoire de la Métropole. Pour autant, malgré ces efforts, les déséquilibres du territoire persistent. Notons que toutes les communes déficitaires au regard de la loi de solidarité et de renouvellement urbain (SRU) ont fait un effort suffisant pour voir progresser leur part de LLS. Ces constats ne peuvent qu’encourager à poursuivre les ambitions de la politique de l’habitat inscrites au PLU 3.1 et renforcer les moyens et les partenariats à mettre en œuvre.

Les marchés immobiliers

En 2014, 68 % des ventes de la promotion collective se font aux investisseurs, ce qui marque une dépendance bordelaise aux produits liés à l’investissement locatif. Les ventes aux accédants occupants sont soutenues par les efforts menés en faveur de l’accession abordable qui augmente depuis 2012 et représente en 2014, 43,5 % des ventes à occupants.

L’essentiel des ventes concerne les petits logements (T1 et T2). Cependant, les ventes de grands logements sont en augmentation (+15,3 % entre 2011 et 2014). La situation est donc paradoxale entre un marché qui s’oriente encore majoritairement vers les petits logements alors que les politiques publiques visent à un rééquilibrage démographique en retenant les familles qui cherchent de grands logements.

Les prix du neuf, en augmentation depuis 2010, connaissent une certaine stabilité en 2014. Le prix de vente moyen sur Bordeaux Métropole (parking compris) s’élève à 3 748 €/m². Les prix sur la commune de Bordeaux sont toujours plus hauts que dans les autres communes de la Métropole (+ 11,8 %).

Les ventes sur Bordeaux Métropole s’effectuent en majorité en secteurs aménagés. Si ce contexte valorise l’efficacité de l’action publique en matière d’aménagement, il inquiète les professionnels de

la filière qui s'interrogent sur l'avenir du dynamisme bordelais une fois terminés les grands projets en cours.

Le PLU 3.1 et son volet foncier en matière d'habitat devrait permettre de les rassurer en optimisant la mobilisation de secteurs stratégiques hors outils d'aménagement.

III – Le parc existant

Le parc public

Le bilan présente un état des lieux succinct du parc de logements sociaux de Bordeaux Métropole. Cet état des lieux pourra être complété à l'avenir par les résultats d'une étude menée par l'Association régionale des organismes sociaux pour l'habitat en Aquitaine (l'AROSHA), en partenariat avec Bordeaux Métropole, pour élaborer un diagnostic précis du parc de logements sociaux, son occupation et la demande, en vue de l'élaboration de la politique de mixité sociale métropolitaine. Les résultats de cette étude seront intégrés à l'observatoire du PLH pour une mise à jour régulière.

Le parc de logements sociaux de Bordeaux Métropole compte au 1^{er} janvier 2013 68 085 logements (données du Répertoire sur le parc locatif social (RPLS)), soit 78 % de l'offre girondine. Bordeaux, avec ses 18 750 logements sociaux représente 28 % du parc de la Métropole. Les trois-quarts du parc sont répartis sur un tiers des communes (Bordeaux, Mérignac, Pessac, Lormont, Talence, Cenon, Bègles, Floirac et Eysines). Ainsi, le parc social est principalement présent dans les communes les plus peuplées et dans les territoires plus spécifiques et spécialisés que sont la rive droite et le campus.

La Métropole bordelaise a particulièrement développé son parc de logements sociaux entre 2001 et 2012, avec plus 14 900 logements soit 22 % du parc total, contre 13 % sur l'ensemble de la France, ce qui fait un parc globalement plus jeune que la moyenne nationale.

Sa vocation sociale est également affirmée puisque 47 % du parc social s'adressent aux ménages les plus modestes grâce à des loyers plus bas (Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et logements construits avant 1977). C'est un parc à 87 % en collectif mais le nombre de logements individuels a fortement augmenté depuis une quinzaine d'années. Il est composé en majorité (70 %) de logements de taille intermédiaire (T3 et T4). Le niveau de vacance est faible et traduit une certaine pression du marché où la demande reste plus élevée que l'offre et où les nécessités de production demeurent importantes au regard des besoins des populations.

Observer pour adapter la politique locale de l'habitat aux besoins en logements de tous

Ce bilan contrasté détaille les caractéristiques de notre territoire, ses forces et ses faiblesses, et pose le cadre d'intervention de l'action métropolitaine en matière d'habitat.

Afin d'améliorer le pilotage de nos actions et d'animer nos partenariats, ce bilan général pourra être complété par des rapports thématiques plus approfondis et renforcé par des outils d'observation (type tableaux de bord) permettant une mise en perspective plus précise de la mise en œuvre des objectifs du PLH.

Ainsi, nos documents-cadres et le dispositif de suivi associé devront être garants de l'adaptation de la politique de l'habitat métropolitaine aux besoins en logements de tous.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code de la construction et de l'habitation, article R 302-13 définissant l'obligation de dresser un bilan du PLH,

VU le code de la construction et de l'habitation, article L 302-3 régissant la communication du bilan du PLH,

VU le code général des collectivités territoriales, L5217-1 et L5217-2 ,

VU la délibération communautaire n°2001 - 1186 du 14/12/2001 approuvant le PLH,

VU la délibération communautaire n°2003 - 0133 du 28/02/2003 approuvant le PLH,

VU la délibération communautaire n°2007 - 0545 du 13/07/2007 approuvant le PLH,

VU la délibération communautaire n°2010 - 0142 du 26/03/2010 autorisant le lancement de la procédure de révision du PLH,

VU la délibération communautaire n°2014 - 0437 du 11/07/2014 prorogeant la validité du PLH.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le bilan du Programme local de l'habitat contribue à la définition des actions à mettre en œuvre dans le PLU 3.1 de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan du PLH 2014 conformément à l'article R 302-13 du code de la construction et de l'habitation.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à communiquer ce bilan, pour avis, aux représentants de l'Etat et au Comité régional de l'habitat et de l'hébergement, conformément aux règles de communication du bilan PLH.

Article 3 : de développer le dispositif de suivi du PLH en vue d'une communication annuelle du bilan du PLH au Conseil de Métropole.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 juillet 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 AOÛT 2015

PUBLIÉ LE : 7 AOÛT 2015

M. JEAN TOUZEAU